Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 079-217901032-20241209-2024_DCM085-DE

Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 3 décembre 2024

Présents : Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mr GOBIN Gilles, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BEREAUD Emilie, CAILLAUD Louisette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, Mrs DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves

Mr Freddy MARILLEAUD a été désigné secrétaire de séance

Délibération 2024-085 Vote des tarifs pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de définir les tarifs qui seront applicables à compter du 01/01/2025.

L'inflation étant importante et les coûts de l'électricité et du chauffage étant de plus en plus pesant sur la gestion des salles il propose deux simulations d'évolution des tarifs : la première sur la base d'une augmentation de 2%, la deuxième sur celle d'une augmentation de 5%.

Après avoir pris connaissance de ces deux possibilités, le Conseil Municipal à l'unanimité décide une augmentation de 5% pour faire face aux augmentations des frais d'entretien des salles notamment en matière d'énergie

DESIGNATION	Tarifs 2025
SALLES CENTRE SOCIO-CULTUREL (salle fêtes et du midi)	
1 salle avec bar pour les associations et les entreprises de la commune	**130 €**
1 salle avec bar pour les associations et les entreprises hors commune	**242 €**
1 salle avec bar pour les habitants de la commune,	**242 €**
1 salle avec bar pour les habitants hors commune	**307 €**
Vin d'honneur ou 1 salle seule pour les habitants de la commune	**158 €**
Vin d'honneur ou 1 salle seule pour les habitants hors commune	**218 €**
1 salle avec espace traiteur pour les associations et les entreprises courlitaises	**270 €**
1 salle avec espace traiteur pour les associations et les entreprises hors commune	**365 €**
1 salle avec espace traiteur pour les habitants de la commune	**365 €**
1 salle avec espace traiteur pour les habitants hors commune	**536 €**

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 079-217901032-20241209-2024_DCM085-DE

* 1/2 jour pour préparation pour les habitants de la commune	79 €
* 1/2 jour pour préparation pour les habitants hors commune	121 €
Location 2 salles simultanées / les habitants de la commune : 2 j1/2 consécutifs	801 €
Location 2 salles simultanées / les habitants hors commune : 2 j1/2 cons	1 098 €
Location des 2 salles pour une journée pour les hab commune	544 €
Location des 2 salles pour une journée pour les hab hors commune	791 €
Location 2 salles pour une journée pour assoc et ent courlitaises	456 €
Location 2 salles pour une journée pour assoc et ent hors commune	706 €
CAUTION POUR MICRO SONO : par micro	468 €
SALLE MARIE BERTHELOT	
Repas	50 €
SALLE ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE	
Repas pour les associations	71 €
SALLE ROBERT BOBIN	
Vin d'honneur pour les associations courlitaises ou hab commune	80 €
Vin d'honneur pour les habitants hors commune	121 €
Repas, banquet pour les habitants de la commune	140 €
Repas, banquet pour les habitants hors commune	243 €
Repas pour les associations et les entreprises	100 €
Ménage	67 €
SALLE DU STADE MUNICIPAL	
Repas	111 €
CAUTIONS	
Caution pour une salle	125 €
Caution pour deux salles	249 €
Pour toute location de salles, le deuxième jour consécutif est facturé à ½ tarif	
Tarif pour refaire les clés d'une salle louée	121 €
DROITS DE PLACE	
Vente de produits alimentaires	3,30 €
Droits de place avec branchement électrique	6,10 €
Vente autres produits	60 €
LOCATION DE MATERIELS	
Tables	2,80 €
Bancs	1,50 €
Chaises	0,60 €
Forfait transport tables, bancs et chaises	25 €

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 079-217901032-20241209-2024_DCM085-DE

CONCESSIONS FUNERAIRES	
* Cinquantenaire : terrain : le m²	61 €
* Colombarium : * trentenaire : 1ère concession	670 €
* cinquantenaire : 1ère concession	1 132 €
* Renouvellement concession pour 30 ans	100 €
* Cavurne : * Trentenaire : 1ère concession de 30 ans	526 €
* Renouvellement concession pour 30 ans	117 €
* Plaque sur stèle jardin du souvenir	64 €
TARIFS PRESTATIONS DIVERSES	
* Photocopie - noir et blanc A4	0,20 €
- noir et blanc A3	0,35 €
- couleur A4	0,50 €
- couleur A3	1,00 €
Fax : 1ère feuille	0,80 €
feuilles suivantes	0,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ***Décide de voter les tarifs ci-dessus qui seront applicables à compter du 01/01/2025***
- ***Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires***

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Maire,
André GUILLERMIC

Le Secrétaire de séance
Freddy MARILLEAUD

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)